



Réf. Farde e-Assemblées : 2588636

N° OJ : 30

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/04/2024

Objet : Association de fait "Les habitants et commerçants du boulevard du Dixmude".- Subside 2024 : 1.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu les articles 93 et 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2001 y relative;

Vu la délibération du Conseil communal approuvant le budget pour l'exercice budgétaire de 2024;

Vu les crédits inscrits à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de l'exercice budgétaire de 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Octroyer un subside pour un montant de 1.500,00 EUR à l'article 52009/32201 du budget ordinaire 2024, à l'association de fait "Les habitants et commerçants du boulevard du Dixmude" pour l'organisation d'une brocante en 2024 .

Annexes :